



La cacherouth



Un dossier préparé par [K. Acher](#)

Pour une lecture plein écran, ouvrez <http://www.kacher.fr> dans votre navigateur.

Mise à jour le 28 Février 118

Mamie Nova Soulevons le couvercle du pot.

31 Mai 2012

Mise à jour Février 2018, pour actualiser les liens



Une Mamie très fréquentée

Mamie Nova fréquente la communauté juive depuis bien longtemps. Elle produisait des produits pour InterAgro, produits par Chaarei Chalom Vetsedek, à l'époque sous Rav David Bitton, vers 1992, agréés par le Beth Din de Paris, déclarés "lait surveillé depuis la traite", puis devient cacher depuis la fabrication (et non la traite) lorsque le Rav Bitton est "traîné" jusqu'à l'usine Novandie par un surveillant et découvre qu'il n'y a pas de surveillance de la traite, ni d'ailleurs de la fabrication.

Lorsque le Rabbin Jacob Madar découvre lui aussi le pot aux roses, le produit est exclu des listes du Consistoire.

En 2002, MN travaille avec le Rabbin Madar, qui note "Kacher halavi", excluant une quelconque surveillance du lait, et ce jusqu'à son décès en 2004. Ceci n'empêche pas qu'à la même époque, les

produits de MN sortent une fois sur deux sous la surveillance de Chaarei Chalom vetsedek, dont Rav Bitton n'assure plus la direction, sous la mention "lait surveillé depuis la traite".

Vers 2008, le registre commence à se diversifier et on trouve une gamme "Nova" dite "halav Israël, de la traite jusqu'à la fin de la fabrication, production spéciale avec ingrédients kascher", "sous la surveillance du Rav Moché Alloun". Nous avons pu constater dans l'affaire du fromage polonais ce que signifient ces mots pour lui (<http://www.kacher.fr/Communique%20fromages%20Bendayan%2020100614.pdf>)

A la même époque, d'autres produits Nova, des flans, sortent "sous la surveillance du Rabbin Nissim Betito, "halav Israël", sous la présidence du Rav Eliahou Abergel.

Nos archives notent en 2011 que ces produits sont parfois Betito, parfois "sous la surveillance du Beth Din Nahalat Its'hak, Rav Ouriel Barguil, "halav Israël"

Quatre témoins cachers

- C'est donc vers 2002 qu'un délégué rabbinique, avec lequel nous nous sommes entretenus, se voit opposer une fin de non recevoir à sa demande d'assister à la production des produits qu'il est venu assurer.

"Ici les Rabbins ne rentrent pas, vous recevez vos produits au stock, c'est comme ça qu'on a toujours fait".

- Cette impossibilité d'assister à la fabrication chez MN nous est confirmée par un autre délégué rabbinique ayant travaillé un temps comme machguia'h pour Chaarei Chalom Vetsedek, à l'époque sous Rav David Bitton, vers 1992: refus de laisser entrer dans l'usine de MN, réception des palettes sans étiquettes, emportées par l'équipe, et pose des étiquettes dans les entrepôts de InterAgro, à Rungis.

D'après son expérience, il n'est pas possible de surveiller la traite du lait en ferme, car le lait provient de petites unités de vingt à trente vaches, obligeant à multiplier les équipes ou à voler de ferme en ferme, ce que des gens qui cherchent la facilité n'aiment pas faire.

- Enfin, un autre professionnel atteste avoir vu vers 2007-2008 des "surveillants" coller les étiquettes de cacherouth sur les yaourts dans les entrepôts d'InterAgro à Rungis. (<http://www.kacher.fr/TemInterAg-201205>)

- C'est encore vers 2007-2008 qu'un autre professionnel des produits lactés constate l'impossibilité de rentrer dans l'usine et assiste au collage des étiquettes dans les entrepôts d'InterAgro.

Les écrits restent:

Un lecteur, qui deviendra par la suite membre de notre rédaction interroge MN en 2004.

Cher Monsieur,
Je vous écris à propos des produits Mamie Nova distribués par votre groupe. Divers produits sont commercialisés dans des magasins d'alimentation de la communauté juive avec des mentions de garanties rabbiniques. Je voudrais savoir en quoi consiste la surveillance exercée par ces Rabbins:

- Additifs ou arômes particuliers?
- Utilisation d'un lait sous surveillance rabbinique?

· Présence de surveillants rituels lors des phases de la fabrication?
 · Ou seulement référence à un cahier des charges communiqué à l'autorité rabbinique.
 Je vous remercie de votre réponse.

Et reçoit pour réponse: (<http://kacher.fr/novandieA.pdf>)

xxx@novandie.fr
 6 août 04
 Monsieur
 Votre courrier du 13 juillet nous faisant part d'une demande sur les produits à marque MAMIE NOVA, a retenu toute notre attention.
 Les produits que nous commercialisons pour la communauté juives font référence à un cahier des charges que le rabbin vérifie lorsqu'il se déplace sur le site de fabrication.
 Restant à votre disposition, nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos sincères salutations.
 Sophie COADOU
 Service Qualité

Exit présence rabbinique: il n'existe qu'un cahier des charges. Une surveillance épistolaire, en bref. Une liste du Consistoire sans le Consistoire...

Nous resservons cependant le plat en mai et en juin 2008:

Cher Monsieur,
 K.Acher est un magazine web consacré à la cacherouth, versant consommateur.
 Durant la fête de Pâque sont apparus des produits lactés "NOVA" à savoir Mister Flan au lait entier et des "Petits xxx" et portant des étiquettes les déclarant "Cacher pour Pâque".
 Ayant reçu un courrier de Mme Sophie COADOU relayé par xxx@novandie.fr en 2004 signifiant qu'il n'y avait pas de contrôle rabbinique en cours de fabrication, ni de production spéciale sous surveillance rabbinique, nous souhaitons savoir si les produits mentionnés ci contre ont fait l'objet d'une production spéciale: modification d'ingrédients, recours à des produits glucosés particuliers, lait ayant fait l'objet d'une surveillance depuis la traite.
 Existe-t-il par ailleurs des produits "MAMIE NOVA" produits sous surveillance?
 Nous vous remercions de nous répondre par mail pour nous faire part de vos remarques.
 La rédaction de K.Acher

Courriers restés sans réponse.

Il faut attendre 2011 pour avoir des nouvelles de MN, suite à un nouveau courrier:

Paris, 15 juin 2011
 Novandie
 Service Production
 Service Consommateur
 Monsieur, Madame,
 K.Acher est un magazine électronique dédié à la cacherouth, à la défense d'une cacherouth de qualité comme à la défense et l'information du consommateur de produits cachers.
 Afin d'éviter tout malentendu, nous ne recevons pas de message téléphoné.
 Un de nos lecteurs nous interroge sur votre production de spécialités cachères" et attire notre attention sur ce qui semble être des anomalies dans les conditions de fabrication.
 Il se pourrait en effet que les étiquettes apposées sur vos produits "cachers" à la demande de "X" constituent une tromperie du consommateur de produits cachers en lui présentant des "plus" recherchés par ces consommateurs et qui n'existent pas.
 Les produits concernés sortent de la fabrication de Mamie Nova, et de la fabrication au nom de Nova.
 Il s'agit par exemple de Nova: Dessert liègeois , Nova, "Le Nature", Nova: yaourt

saveur fruits des bois, Mamie Nova Yaourt aux fruits Mamie Nova liègeois.
Et bien d'autres que notre lecteur n'a pas recensé.
Nous avons eu communication par un lecteur d'un courrier de Mme Sophie COADOU relayé par xxx@novandie.fr en 2004 signifiant qu'il n'y avait pas de contrôle rabbinique en cours de fabrication, ni de production spéciale sous surveillance rabbinique. Cette situation aurait-elle changé? Comment expliquer sinon que des labels de cacherouth soient apposés sur vos produits?
Dans le but d'informer nos lecteurs et les consommateurs de produits cachers, nous vous prions de nous dire par vous-même

- Si ces trois produits ont une formule spéciale (et en quoi),
- Ou sont ils de même formule que vos autres produits gamme par gamme, mais utilisent des ingrédients différents de ceux utilisés habituellement (et lesquels).

S'il s'avère que ces étiquettes de cacherouth ne sont pas apposées en usine, ce qui vous dédouanerait, nous vous prions après avec la réponse aux questions précédentes de nous dire à qui sont livrés ces produits.
S'il s'avère qu'un contrat avec le commanditaire vous dégage de toute responsabilité quant à l'information délivrée au consommateur, nous vous remercions de nous en faire part.
Si enfin votre entreprise est étrangère à toute fabrication cachère, nous vous remercions de nous en faire part.
Dans l'attente de votre réponse qui nous éviterait à nous comme à vous un recours en justice pour tromperie du consommateur, nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Il faudra trois mois à MN pour nous répondre, sans doute sur demande des rabbins concernés:
(<http://www.kacher.fr/LRepNovandie2...pdf>)

NOVANDIE vous informe que les fabrications étiquetées CACHER relève d'un cahier des charges et d'un process strictement confidentiels, sous l'autorité RABBINIQUE qui certifie les produits.
Nous vous rappelons également que le LABEL CACHER apposé est sous la responsabilité CIVILE, MORALE et RELIGIEUSE de cette autorité.
La certification CACHER ne relève donc pas de NOVANDIE, mais de l'autorité RABBINIQUE certificatrice avec laquelle nous vous suggérons de prendre contact.
Coordonnées:
Surveillance: RABBIN Nissim BETITO Téléphone: 06xx
Sous l'autorité du GRAND RABBIN ABERGEL DE BEER SCHEVAA EN ISRAEL
Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.
Frédéric BARRET
Directeur National des Ventes.

Nous avons donc contacté le Rav Abergel, par écrit puis lors d'un entretien devant témoin à Paris, début 2012.
Le Rav Abergel a dit, répété et écrit qu'il ne donne aucune certification de cacherouth, ni ici, ni en Israël, et que diverses associations travaillent sous sa présidence d'honneur, sans qu'il apporte une quelconque caution à leurs activités.

Concernant les anomalies relevées dans les productions de [Nahalat Its'hak chez Senoble](http://kacher.fr/ActuK2011a.htm#anticip) (<http://kacher.fr/ActuK2011a.htm#anticip>), et les multiples questions que se posent les professionnels sur Mamie Nova, il n'a rien voulu entendre, arguant qu'on ne peut se présenter devant lui qu'avec deux témoins cachers et en présence du Baal Din.

Notre contact avec le Rabbin Betito:

31 Octobre 2011
Monsieur le Rabbin

K.Acher est un magazine électronique dédié à la cacherouth, à la défense d'une cacherouth de qualité comme à la défense et l'information du consommateur de produits cachers.
Afin d'éviter tout malentendu, nous ne recevons pas de message téléphoné.
Suite à des questions de lecteurs, nous nous sommes interrogés sur les produits Mamie Nova auxquels vous donnez votre garantie de cacherouth " 'halav Israël ".
Le Rabbin Eliahou Abergel a confirmé à plusieurs reprises n'avoir aucun rapport

avec des fabrications cachères.

Par ailleurs, nous avons interrogé la direction de Novandie, qui nous a confirmé que la production est établie sur un cahier des charges, et n'a pas mentionné le recours à un lait surveillé ou la présence d'un délégué rabbinique lors des productions.

Peut être les délégués rabbiniques auxquels vous avez accordé votre tampon rabbinique ne sont pas aussi pointilleux que prévu.

Nous aimerions avoir votre point de vue sur le sujet, puisque vos fonctions au sein de Chaarei Hachalom vehatsedek comme votre qualité d'ancien élève de Tomhei Temimim sont à même de vous faire sentir à quel point le Emeth côtoie le Tsedek.

Votre réponse, comme une absence de réponse, est susceptible d'être publié, car nous n'avons rien à cacher à nos lecteurs.

Votre adresse nous a été donnée par notre avocat.

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Réponse: <http://www.kacher.fr/l-betito-20111205-.pdf>

Paris le 28 Novembre 2011

Monsieur ;

Nous avons été informé par la ste Novandie, du nouveau courrier que vous leur avez adressé en date du 31 Octobre 2011, dont nous en avons copie, concernant notre casherout.

Vous voulez vous immiscer dans notre casherout, la Cacherout de tout le monde, celle du Rabbin Alloun, du Beth din de Paris, de Nahalat Itshak, du rav Abergel, celle d'Israel

Quelles sont vos compétences en matière de Casherout et vos diplômes Rabbinique pour vous permettre de vous immiscez dans la casherout.

Nous ne vous connaissons pas et nous ne vous reconnaissons d'aucune manière.

Pour qui vous vous prenez ?

Quelle kehila (communauté) représentez vous ?

Quel titre vous octroie la possibilité et le droit de vous immiscer dans la casherout.

Nous connaissons votre affiliation au mouvement Loubavitch, allez surveiller donc la casherout de votre mouvement.

Vous n'avez pas à vous occuper de la casherout des autres communautés puisque vous ne mangez pas la casherout des autres communautés.

Donc vous n'êtes pas de nos consommateurs.

Et si vous voulez prétendre "défendre le consommateur de produits casher et la casherout de qualité" occupez vous de critiquer les produits; , , d'affiliation et de certification Loubavitch' , ; que vous consommez et non des produits casher que vous ne consommez pas.

Alors occupez vous de votre clan, de vos amis, des gens de votre communauté et que vous puissiez manger les uns ce que fabriquent casher les autres.

Prônez l'union et la confiance entre vous, avant d'aller voir chez les autres.

Nous concernant, l'immense majorité de la communauté juive de France consomme nos produits.

Si notre rabbinat n'avait pas l'appui et la reconnaissance de la communauté juive de France nous n'aurions cette assise communautaire.

En instillant votre malignité, vous cherchez à reproduire dans notre communauté, la zizanie et la division qui règne en votre sein. Allez balayer devant votre porte!!

Vous avez porté sur nous de fausses accusations et en tentant de nous jeter le discrédit, en alléguant ; faussement; que c'est pas nous qui assurons la casherout.

De ce fait, nous avons demandé à la ste Novandie de ne plus répondre à vos courriers, pour la simple et bonne raison, que seule notre autorité rabbinique est compétente en matière de casherout et de certification casher.

Aussi nous déplorons vos propos fallacieux, malveillants, calomnieux et diffamatoires, sur vos sites et auprès de nos partenaires et nous vous mettons en demeure de cesser :

~ Votre ingérence auprès de nos partenaires en leur demandant la copie des contrats qu'ils ont avec nous.

~ L'espionnage industriel.

~ Vos méthodes d'intimidations à l'égard de nos partenaires en les menaçant de procès

~ Vos harcèlements
 ~ Vos Menaces
 ~ Vos fausses accusations.
 ~ La tenue de propos calomnieux et diffamatoires à notre encontre par voie de presse électronique
 ~ La tenue de propos calomnieux et diffamatoires à notre encontre par courrier à nos partenaires.
 ~ La tentative de dégradation de notre image, de notre respectabilité et de notre notoriété.

Ce courrier est notre dernière réponse amiable à vos abjectes propos.
 Nous sommes au courant des poursuites pénales intentées à votre encontre pour des faits de natures similaires.

Pour notre part, nous nous réservons toutes possibilités d'agir le moment que nous jugerons opportun.

Veuillez agréer; monsieur; l'expression de nos salutations.

Rabbin Nissim BETITO Le Président
 Rabbin M M H Directeur Général de la Cacherout

Notons qu'il faut beaucoup d'aplomb aux signataires de la lettre pour parler de la cacherouth du Rav Abergel. Mais plus c'est gros, plus ça passe.

Le Rabbin Betito a confirmé ces dires et le ton de son discours lors d'une rencontre fortuite avec un de nos rédacteurs, rajoutant toutefois que "ces produits ne sont pas pour vous et dites le à vos amis", avant de nous suggérer de porter plainte ... contre lui!

Recettes:

Non, il ne s'agit pas des recettes engendrées par cette vaste magouille, mais des ingrédients de MN, le fameux "cahier des charges confidentiel".

- Le yaourt sucré aux fruits annonce: lait entier, fruits, sirop de glucose, protéines de lait, ferments lactiques sélectionnés, arômes, conservateur E202,, colorants E120, E160b, E161b, jus concentré de sureau.
- Le liégeois au café: lait écrémé, crème, sucre, lait entier, amidons modifiés, arôme naturel de café, lactose, colorants E150, E150a, gélifiants E407, E415, protéines de lait, émulsifiant E472b, arôme.
- Le Petit banane (Nova): lait entier pasteurisé, crème pasteurisée, sucre, pulpe de fruits, sirop de glucose fructose, protéines de lait, amidon modifié, épaississants E415, E412, Arômes, colorants E120, E160c, E100, ferments lactiques, vitamine D.

L'émulsifiant E472b, (Esters lactiques des mono- et diglycérides d'acides gras, Esters glycéroliques de l'acide lactique et d'acides gras, Lactoglycérides) peut être tantôt d'origine végétale, tantôt d'origine animale. On veut bien croire que le cahier des charges stipule précisément l'origine du produit, et cela en fait un produit autorisé. On veut bien croire ...

Reste: - crème, arômes non précisés,, dont là encore on voudrait bien croire ...

- Les sirops de glucose et glucose fructose, amidons modifiés, dont on peut se demander quelles garanties sérieuses sont apportées pour Pessa'h.

A vrai dire, il est difficile de savoir quelle est la fiche technique de ces produits, ni quelle est "l'autorité" qui a établi un cahier des charges pour le kacher.

Par exemple, pour produire une confiture light pour Pess'ah au fin fonds de l'Espagne, il ne suffit pas de savoir qu'il y a de l'acide citrique et de la pectine, mais s'assurer que ces produits sont conformes aux attentes de Pess'ah.

Les produits Mamie Nova sont ils cachés?

Cela n'est pas du tout de notre compétence d'analyser les arômes et ferments lactiques, la crème et les émulsifiants.

La grande certitude reste toutefois l'absence de lait surveillé et de surveillance tout court, exclues par nos quatre "témoins", par les déclarations de Mme Coadou et Mr Frédéric BARRET.

Contrairement aux accusations de NB, nous ne faisons pas d'espionnage industriel et sommes incapables de chiffrer la production "cachère" par rapport aux chiffres annuels de MN, qui démontrerait que les petites quantités mises en jeu ne justifient pas un arrêt de production pour cachérisation, et que le volume de lait prétendument surveillé depuis la traite passe inaperçu dans des cuves gigantesques de l'usine.

Hormis la question du lait surveillé, exigence à laquelle nous sommes attachés mais que tout le monde ne partage pas (voir articles <http://kacher.fr/ActuK2011a.htm#bdp110425> et http://kacher.fr/LCM-Lait_Chamour_20101114.pdf), ces produits sont ils cachés? Ils bénéficieraient alors d'une mention "cacher, au lait non surveillé" sous la surveillance du Rav Bidule, et nous pourrions clore ce dossier en paix, même lorsque nous savons que le Rabbin ne met pas les pieds dans l'usine.

Et dans ce cas, seraient ils acceptables dans la liste du Consistoire?

Il est clair que beaucoup y perdraient une affaire juteuse, mais qu'en échange le consommateur lambda de produits cachers y gagnerait du temps et de l'argent.

Qui porte la responsabilité de tout ça?



Il est sûr que de grandes barbes, et des moins grandes, sont au courant de tout ceci. Pourquoi n'en parlent ils pas? Mais ce n'est pas sur eux que porte la responsabilité du silence autour de cette histoire.

Pourquoi le Consistoire n'intervient pas dans ce débat? Parce que les autorités rabbiniques sont ficelées par des administratifs, qui ont en mémoire ce que leur a coûté la plainte des Alloun en 2003 suite à une prise de position en 2001. (<http://kacher.fr/ActuK2003.htm#all>)

Comment des Rabbins peuvent ils prêter leur nom, voire collaborer activement à ce montage? C'est pour l'instant une affaire entre eux et le Bon D.ieu, qu'ils sont supposés servir. Mais ...

Mais si demain d'autres consommateurs s'unissent pour poser à haute voix les bonnes questions aux intéressés, cela deviendra une affaire entre ces Rabbins et vous, et soyez assurés que les consommateurs payeurs auront le dernier mot.

Les commerciaux, notamment le grossiste pourront s'abriter derrière le fait que le Rabbin a mis son tampon. Mais que lui dira le Bon D.ieu?

Qui est impliqué dans ces montages?

En premier lieu Novandie et Mamie Nova, qui ont choisi de rester dans le flou face à nos questions, un intermédiaire B. , qui vend à InterAgro qui a là une manne certaine, le Rabbin Betito qui appose son nom sur le produit, le Rabbin Ouriel Barguil qui anime un avatar rabbinique nommé Nahalat Its'hak, le Rabbin Eliahou Abergel qui a maintes fois été mis en garde sur l'utilisation de son nom et se contente de clamer qu'il ne fait pas dans la cacherouth, sans réclamer que son nom soit ôté de ces labels de cacherouth, et vraisemblablement une suite de petites mains alliées au gang des laiteries.

Dernière remarque: toutes les personnes ou entreprises mentionnées ici ont été contactées à un moment ou là un autre de ce parcours. Les réponses qui nous sont parvenues sont publiées.

Consommateurs, à vous de jouer.

Un dossier préparé par [K. Acher](#)

